

CENTRE MUNICIPAL D'ACTION SOCIALE
1, rue de la Tour
10000 TROYES

COMMISSION PERMANENTE RESTREINTE

SEANCE DU 25 AOUT 2026

La séance, présidée par M^{me} Lemelle est ouverte à 11 heures 00

Objet : Etat des Secours

Nombre de membres : 3	
Nombre de membres en exercice :	
3	
Présents 3	Votants 3

Date de convocation 20 août 2026
Date d'affichage 20 août 2026

Sont présents :

- ⇒ M^{me} Flavienne Lemelle
- ⇒ M^{me} Rachida Boudadi
- ⇒ M. Jean Lauvergeat

Est excusé :

- ⇒ M. Marc Bret

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Délibération n°2026.21.01

COMMISSION PERMANENTE RESTREINTE

ETAT DES SECOURS DE LA SEANCE DU 25 août 2026

La Commission Permanente Restreinte qui s'est réunie ce jour a eu à examiner 4 dossiers.

3 dossiers ont été admis.

L'état de secours s'élève à 1 815,79 €

- 1 515,79 € seront versés en espèces aux bénéficiaires figurant sur l'état d'émargement,
- 300 € seront versés par la régie sous forme de chèques d'accompagnement personnalisé.

Il vous est proposé d'autoriser l'Ordonnateur à mandater et Madame la Trésorière à payer.

La dépense sera imputée au budget CMAS 2026, article 656 "secours".